

## Bonnes pratiques à adopter

- À la suite d'une vidange, il est préférable de ne pas nettoyer la mince couche de boue qui subsiste sur les parois de la fosse. Il est même recommandé, comme lors de la mise en service initiale, de remplir la fosse d'eau claire.
- Laissez la neige s'accumuler sur l'installation. Cela permet une meilleure épuration des eaux et conserve la chaleur nécessaire au travail des bactéries.
- Ne jetez jamais de mégots de cigarettes, de cœurs de pommes, de graisse ou d'huile, de filtres à café, de soie dentaire, de serviettes hygiéniques ou de préservatifs dans la fosse.
- Évitez de planter des arbres ou des arbustes près de l'installation septique.
- N'installez rien sur la fosse et sur le champ d'épuration. Ne prévoyez aucune circulation ou stationnement, ni de constructions telles qu'un terrain de jeux, un patio ou de l'asphalte puisque les couvercles doivent être accessibles en tout temps.
- Évitez d'utiliser des doses excessives de produits nettoyants qui ne se décomposent pas dans une installation septique. Utilisez plutôt des produits biodégradables.
- Évitez de nettoyer vos pinceaux dans l'évier et de déverser des résidus domestiques dangereux. Apportez-les plutôt à votre Éco-centre ou chez un détaillant participant.

## Calendrier de la vidange

La vidange des installations septiques des résidences permanentes et saisonnières s'effectue en alternance entre le secteur Nord et le secteur Sud.

Pour connaître l'année de la vidange correspondant à votre secteur et à votre type de résidence, il suffit de consulter le calendrier officiel qui est disponible sur le site Internet de la MRC de Montmagny sous l'onglet « Citoyens », dans la rubrique « Gestion des matières résiduelles » au [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).

### Municipalités du secteur Nord

- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- Cap-Saint-Ignace
- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Montmagny
- Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- Berthier-sur-Mer

### Municipalités du secteur Sud

- Saint-Just-de-Bretenières
- Lac-Frontière
- Saint-Fabien-de-Panet
- Sainte-Lucie-de-Beauregard
- Sainte-Apolline-de-Patton
- Saint-Paul-de-Montminy
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- Notre-Dame-du-Rosaire

**Une fois la vidange effectuée, un avis attestant que les travaux sont terminés sera laissé sur place.**

## Obtention d'un permis

Un permis de votre municipalité est exigé pour :

- construire une résidence isolée
- implanter ou modifier une installation septique existante
- construire une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence existante

## Pour plus d'information



**MRC de  
Montmagny**

6, rue St-Jean-Baptiste Est

Bureau 300

Montmagny (Québec) G5V 1J7

418 248-5985

[mrc@montmagny.com](mailto:mrc@montmagny.com)

[www.montmagny.com](http://www.montmagny.com)

# Vidange des installations septiques



IMPRESSION RIVE-SUD .com



**MRC de  
Montmagny**



Il y a déjà quelques années, la MRC de Montmagny a adopté une réglementation relative à la mise en place d'un service de gestion des eaux usées afin de protéger l'environnement.

Pour vous aider à y voir plus clair et à bien comprendre le fonctionnement de ce service, nous vous invitons à prendre connaissance de ce court document explicatif qui contient les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

## La vidange, c'est important!

En effet, les contaminants présents, s'ils ne sont pas bien retenus à l'aide d'une fosse septique et d'un champ d'épuration efficaces, peuvent pénétrer dans l'eau souterraine et créer de sérieux problèmes de contamination.

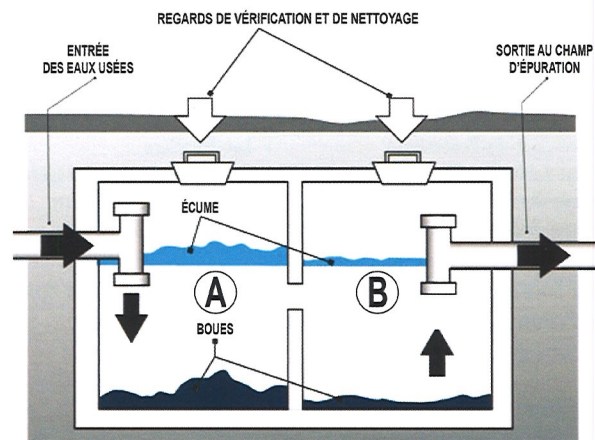
Cette pollution peut rendre l'eau impropre à la consommation, même celle des puits domestiques. L'eau contaminée peut également migrer vers les lacs et les cours d'eau, ce qui aurait des conséquences sur l'ensemble de l'écosystème.

La vidange de votre installation septique...  
C'est donc un petit geste très important pour l'environnement!

## Fonctionnement de la fosse septique et du champ d'épuration

La fosse septique sépare les solides des liquides et amorce la décomposition des matières organiques présentes dans les eaux usées. La fosse septique est un contenant étanche fait en béton, en polyéthylène ou en fibre de verre que l'on enfouit dans le sol.

Les eaux usées de votre maison sont acheminées dans le premier compartiment (section A). Il se produit alors une décantation des matières solides qu'on appelle des boues.



La seconde section (section B) laisse passer l'effluent décanté sous la forme d'un liquide clair. Les eaux usées clarifiées au milieu de la fosse se déplacent par gravité ou par pompage vers le champ d'épuration ou tout autre système (Bionest, Écobox, etc.) afin d'y subir un traitement d'assainissement.

La vidange de l'installation septique consiste à vider les sections A et B.

**Notez que pour certains éléments épurateurs (Bionest, Écobox, etc.), les vidanges se font sur rendez-vous. Communiquez avec la MRC de Montmagny au 418 248-5985.**

### Saviez-vous que?

Il est tout à fait normal qu'une installation septique dotée d'un champ d'épuration soit toujours remplie de liquide, et ce, même après la vidange.

## Préparation à la vidange

- Deux semaines avant la date prévue de la vidange de votre installation septique, un avis postal vous sera envoyé.
- La semaine de la vidange, le ou les couvercles devront être déterrés de façon à laisser un dégagement d'environ 8 pouces autour de chaque couvercle (voir images ci-dessous).
- Lors de la vidange, votre présence n'est pas requise.



Avant la vidange de votre installation septique, vous devez également vous assurer que :

- votre numéro civique soit visible
- l'entrée d'automobile soit dégagée
- un piquet indique la localisation de la fosse
- aucun animal ne soit à proximité

**Si l'entreprise se déplace et ne peut effectuer la vidange en raison d'une mauvaise préparation du site ou du non-respect des règles énoncées ci-haut, des frais supplémentaires s'appliqueront.**

## Vidange d'urgence

Nous considérons une vidange d'urgence lorsque le service est demandé :

- dans une municipalité autre que celle où l'entrepreneur effectue les travaux
- en dehors des heures ouvrables
- du 15 octobre au 15 mai.

Le coût d'une vidange d'urgence s'ajoute au coût de la vidange prévue au calendrier. Le service sera alors facturé directement au propriétaire par la MRC.

